

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Avis relatif au changement d'adresse d'un regroupement de l'entreprise

Note : La personne qui omet d'informer la Société de son changement d'adresse dans les 30 jours est passible d'une amende. Le changement d'adresse pour le siège social ou l'établissement principal de l'entreprise doit se faire auprès du Registraire des entreprises. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les services en ligne du [Registraire des entreprises](#).

Nom de l'entreprise (nom légal)	Numéro de dossier à la Société
Je demande le changement d'adresse pour :	le regroupement numéro _____

Ancienne adresse		Nouvelle adresse à partir du		Année	Mois	Jour
Numéro	Rue	Bureau	Numéro	Rue	Bureau	
Case postale	Succursale postale		Case postale	Succursale postale		
Ville, village ou municipalité			Ville, village ou municipalité			
Province	Code postal		Province		Code postal	

Nom de l'employé autorisé à modifier l'adresse d'un regroupement de l'entreprise (en caractères d'imprimerie)	Fonction	Date de la demande
Signature	Téléphone	Année Mois Jour

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse en vous présentant à l'un des points de service de la Société avec ce formulaire dûment rempli.

Pour connaître l'adresse du point de service le plus proche, consultez le site Web de la Société (saq.gouv.qc.ca) ou téléphonez à notre Centre des relations avec la clientèle au numéro suivant: 1 800 361-7620

Vous pouvez aussi effectuer votre changement d'adresse en transmettant ce formulaire dûment rempli par la poste à l'adresse suivante :

Service aux entreprises, act. 953
Édifice Jean-Lesage
333, boulevard Jean-Lesage
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

OU par télécopieur :
418 643-5131
1 855 868-0152

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.